

L'INCORRUPTIBLE DU COLIS



SALE TEMPS AU COURRIER/COLIS...

Depuis l'ouverture de la plate-forme colis en 2005, le niveau d'emplois comparé au trafic, connaît une croissance négative constante.

L'objectif de la démarche qualité tant recherchée par nos dirigeants nous conduit à une qualité de service public qui semble correspondre aux exigences d'une majorité de la population silencieuse. « Livraison en point relais, chez mon voisin, dans la soirée et bientôt le dimanche ».

Pour nous adapter à la croissance du colis, la direction lance de nombreuses expérimentations. En s'appuyant essentiellement sur 3 axes : **la co-construction, les groupes de travail, les syndicats attachés à un dialogue social d'accompagnement.**

Un cocktail explosif pour nous mais porteur de belle énergie pour la direction.

À La Poste, le dialogue positif adapté à chaque situation, sur la mutualisation du développement des compétences, le parcours qualifiant, l'appel à volontaires, les promotions et avec l'aide des managers sans scrupule, à coup de réorganisation et d'accords. La méthode utilisée nous condamne à une réussite différée du partage des gains de productivité.

Une situation soi-disant indispensable à notre avenir et notre compétitivité, dans un marché mondial où la concurrence est féroce et sans pitié. « **Il y a quand même eu une condamnation de La Poste pour entente illicite sur le tarif des colis** ».

Pour survivre dans cette jungle, La Poste doit arriver à nous pousser à une remise en question, à une adaptation de cette mutation.

C'est un mal nécessaire pour arriver aux objectifs fixés.

C'est la lutte des places « **surtout en CDI** » qui anéantit souvent tous nos efforts.

La sursélection à l'embauche *pour un emploi à la con ou peu importe la qualification et l'expérience que vous possédez.*

Tous les agents acceptent de baisser leurs exigences salariales pour avoir leur place, c'est une belle discrimination positive.

Cela nous montre que la politique d'exploitation de la direction peut encore perdurer et que des perspectives de profit sont toujours réalisées sur le dos des agents sans reverser de contrepartie. Tout cela est dû à une majorité bien trop silencieuse et complaisante à notre goût.

SUD constate surtout qu'il faut lutter beaucoup plus, pour peut-être perdre un peu moins qu'annoncé !!!! Merci à tous ceux qui n'ont rien fait pour que cela change.

Changer le monde semble bien trop compliqué pour certains et si facile pour d'autres.

Merci la CFDT, El Khomri, Macron et tous les cons...

ILS QUITTENT LE NAVIRE ?

Après l'annonce du projet 2020, plusieurs questions légitimes se sont posées et plus particulièrement sur le devenir des postiers(ères). **Fermeture d'établissement, délocalisation, nombre d'emplois, position de travail, condition de travail, mobilité, réorientation, perspectives d'avenir.**

À toutes ces questions, la direction n'a jamais répondu. La seule réponse que l'on peut sérieusement retenir est qu'elle invitait les agents à postuler sur les autres secteurs de La Poste et même de quitter La Poste. Ce qu'il faut traduire par « quitter votre établissement le plus rapidement possible, avant que la fermeture ne soit officielle ».

Dernièrement :

- La RRH quitte l'établissement pour aller au service financier de Rennes.
- Le directeur de la PFC de MER quitte La POSTE pour aller chez XPO.
- La RLP quitterait aussi l'établissement pour aller comme directrice sur la PFC de MER
- D'autres cadres des PFC postulent sur d'autres secteurs.

Les cadres sentent-ils le vent qui tourne ?

Comme nous l'avons déjà dit dans les tracts précédents, dans la réalité du monde postal, les passerelles vers les autres secteurs de La Poste sont quasi inexistantes, contrairement aux affirmations de la direction : « **et même pour les cadres, il n'y aura pas de la place pour tout le monde** ».

- Fermeture des bureaux de Poste et transformation en Agence Postale Communale ou en points relais commerçant « plus de 450 fermetures depuis 2006 ». La Poste ne compte pas s'arrêter là, dans son projet elle ne veut garder que 3 000 bureaux sur les 6815 existants : soit sur les 4 départements bretons, fermer encore 270 bureaux de Poste.
- Fermeture des Agences ColiPoste « ACP » pour les intégrer aux centres de distributions du courrier pour pallier à la baisse du trafic. Quel avenir pour les agents des ACP ?
- Fermeture de services au centre financier « en 10 ans, le personnel a diminué de 50% ».
- Fermeture de service dans les services transverses CRSH, informatique et autres.
- Fermeture de centre de tri « dernièrement Brest et Saint-Brieuc » pour massifier le travail sur la Pic de Rennes Armorique.
- Suppression de tournées à la distribution dans toutes les PDC et PPDC « avec comme seul et unique argument la baisse du trafic au courrier ». En 4 ans, 255 emplois ont été supprimés sur le 22/35. La direction répartissant la charge de travail sur les facteurs restants, ceux-ci sont amenés à effectuer sur leur tournée des heures supplémentaires « trop souvent non payées ».
- Les effectifs du Groupe La Poste continue de diminuer, à un rythme moyen qui dépasse les 7000 agents par an. En 2005, quand la PFC du Rheu a ouvert, nous étions 310 000 Postiers(ères) dans le bilan social fait par la Direction Nationale. Pour 2016, nous ne sommes plus que 230 689, soit près de 80 000 suppressions d'emplois.
- La sous-traitance ne cesse d'augmenter d'année en année sur plusieurs branches du groupe.

Pour **SUD**, les agents n'ont pas tous et toutes le même niveau d'information. Les cadres bénéficient d'infos « **OFF** » pour leur permettre de se la jouer bien perso et construire leur carrière avec 2 coups d'avance.

Le jeu des chaises musicales est en plein boom.

Pour les agents de la production, il en est autrement. Les infos distribuées au compte-goutte par la direction sont une insulte permanente et un manque de respect pour le personnel : « **il n'y a pas que les gilets haute visibilité qui sont capables de réfléchir dans le hall de production** ».



Pour **SUD**, ils peuvent quitter l'établissement..... Ici ou ailleurs, personne n'échappera aux conséquences des projets politiques de la direction !!!!!

Rejoignez aujourd'hui le collectif de lutte des postiers(ères), pour stopper la politique exterminatrice d'emplois et de service public.

Réagissez avant qu'il ne soit trop tard !!

LA POSTE MISE EN EXAMEN POUR PRÊT DE MAIN-D'ŒUVRE ILLICITE !

L'enquête diligentée suite au décès de Seydou Bagaga, accidenté le 15 décembre 2012 a conduit à la mise en examen de La Poste pour prêt de main-d'œuvre illicite.

Pour sa défense, l'entreprise déclare qu'elle a recours à la sous-traitance « de manière stable et limitée ». Il s'agit là d'un bien pieux mensonge. Dans le secteur du colis notamment, un secteur en croissance depuis des années, cette pratique s'est généralisée. Par exemple, en Ile-de-France, 4 colis sur cinq sont distribués par la sous-traitance. Le moins que l'on puisse constater est que le drame survenu en décembre 2012 n'a pas fait réfléchir les patrons de La Poste. Ainsi l'inspection du travail, lors de visites dans

les services traitant le colis, a soulevé un grand nombre d'irrégularités, plusieurs amenant des mises en demeure. Des constats étrangement semblables ont pu être tirés de visites d'agences Coliposte, par exemple, à Vélizy-Villacoublay, Clamart, Issy-les-Moulineaux ou Montgeron.



Antisocial et dangereux !

L'inspection du travail s'étonne que les sous-traitants travaillent aux mêmes heures, dans les mêmes locaux que les postier-es et avec un outillage appartenant à La Poste. Il est clair que pour cette dernière, le recours à la sous-traitance n'est nullement lié à des variations de trafic mais à une volonté de générer le plus d'économies. Ainsi, au travers de cette pratique, elle s'affranchit des obligations contenues dans la convention collective de La Poste et des quelques avancées obtenues lors de mobilisations.

Au-delà de faire des économies en jouant sur le dumping social, La Poste met également en danger le personnel sous-traitant en ne respectant pas ses obligations en termes de sécurité et de prévention, des obligations tout de même légales ! Le recours à la sous-traitance à La Poste est aux antipodes de l'image d'employeur social que veulent lui décerner ses patrons.

Devant un tel déni, la fédération SUD-PTT s'est engagée à lutter contre ces pratiques inhumaines, y compris devant la justice !



**Fédération des activités postales
et des télécommunications**
25/27 rue des Envierges
75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr

à
Madame Sylvie François
DG-DRH Groupe La Poste

Paris, le 06 octobre 2017

Objet : Report congés 2017

Madame,

Nous sommes alertés par nos équipes au sujet des reports de congés 2017. En effet, plusieurs académies voient leurs vacances scolaires de printemps durer jusqu'au 6 mai 2018, voire, suite à une modification du calendrier scolaire, jusqu'au 13 mai pour certaines d'entre elles. En ajoutant à cela les difficultés récurrentes pour poser ses congés dans certains services, nombre d'agents risquent de ne pas avoir pu prendre l'intégralité de leurs reliquats de congés 2017 au 30 avril 2018. Les années précédentes, vous produisiez une note de service accordant un délai supplémentaire jusqu'au 31 mai.

Compte-tenu des difficultés habituelles et de cette particularité du calendrier scolaire, nous vous demandons donc de bien vouloir reconduire cette mesure pour les congés 2017, en prolongeant la période de report de reliquats de congés jusqu'au 31 mai 2018. Nous insistons sur l'urgence, car sur le terrain, cela commence déjà à poser des problèmes.

D'autre part, toujours au sujet des reports de congés 2017, nous vous avons interpellé par courrier en date du 26 juillet 2017 au sujet des vacances scolaires de Noël qui se prolongent cette année jusqu'au 7 janvier 2018, ainsi que sur certaines interprétations locales fantaisistes de la réglementation et sur la nécessité de produire un refus écrit en cas de refus de congés. A ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse de votre part et nous profitons donc de ce courrier pour vous interpeller de nouveau sur ces sujets.

Dans l'attente d'une réponse qui prenne en compte ces différentes préoccupations, veuillez recevoir, Madame, l'expression de notre parfaite considération.

Laurent Pisani
Secrétaire fédéral